

Résolution

Façonner l'avenir de l'Europe : le rôle des syndicats de l'enseignement

Adopté par la a Conférence spéciale du CSEE, Conférence spéciale régionale de l'Internationale de l'éducation, convoquée à Athènes les 27 et 28 novembre 2018

Faisant suite - et conformément - aux résolutions adoptées par le 7e Congrès mondial de l'IE, réuni à Ottawa en 2015, et aux résolutions adoptées à la Conférence du CSEE convoquée à Belgrade en 2016, la Conférence spéciale du CSEE

Reconnaît ce qui suit :

1. L'éducation et l'avenir de l'Europe

Le besoin de plus en plus urgent de contrebalancer les priorités économiques et sociales à travers l'Europe ont amené les syndicats de l'enseignement à intensifier leurs efforts afin de garantir que les initiatives politiques européennes pour l'éducation et l'emploi équitable et durable, ainsi que les politiques sociales, prennent en considération et respectent le point de vue des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation à tous les niveaux de l'éducation. Ces efforts transparaissent dans leur engagement à mettre en œuvre le Programme des Nations Unies pour le développement durable 2030, à concrétiser le Socle européen des droits sociaux pour l'ensemble des citoyen(ne)s d'Europe et à façonner l'Espace européen de l'éducation post-2020. A cette fin, les syndicats de l'enseignement ont renforcé leurs revendications en vue de garantir une contribution efficace et significative des partenaires sociaux de l'éducation à la conception et à la mise en œuvre des politiques en matière d'éducation et d'investissement, notamment par le biais du Semestre européen;

2. L'éducation – une condition préalable indispensable à la démocratie

Une éducation publique gratuite et universelle, de haute qualité et accessible à toutes et tous, soucieuse de lutter contre les inégalités et de permettre aux plus démunis(e)s de nos sociétés de s'extraire de la pauvreté, de mettre un terme aux stéréotypes fondés sur des critères socio-économiques, le genre, l'origine ethnique, le statut migratoire, l'orientation sexuelle, la religion, les besoins spéciaux, l'âge ou d'autres motifs de discrimination, et inculquant le principe d'inclusion au travers de la pensée critique, des valeurs universelles, des compétences sociales et de la citoyenneté active, contribue à renforcer l'équité, la justice et la démocratie au sein de nos sociétés;

3. L'éducation – un droit humain fondamental et un bien public

Partout en Europe, le secteur public joue depuis de nombreuses décennies un rôle positif et déterminant pour contrebalancer les effets du secteur privé et des acteurs commerciaux. Au cours de ces dernières années, le dogme des mécanismes et des principes du marché libre et dérégulé qui domine le débat politique entourant l'éducation et les autres services publics, de même que les coupes opérées dans les investissements publics et la déréglementation du marché du travail, mettent en péril la qualité de l'éducation en tant que bien public, compromettant ainsi les concepts de société équitable, de liberté et de démocratie.

Considère ce qui suit :

4. Le dialogue social et la négociation collective

Les tentatives de s'opposer au dialogue social, de refuser la consultation politique et de limiter ou d'affaiblir le champ d'application de la négociation collective, notamment au travers de l'intervention directe des institutions financières internationales et européennes cherchant à introduire de nouvelles réglementations en vue de restreindre ou modifier les droits en matière de syndicalisation et de négociation collective ou de remplacer les syndicats par des ONG ou d'autres intervenants autour de la table des négociations, de même que la volonté d'intimider les syndicats et de nuire à leurs activités,

sont autant d'attaques directes dirigées contre les syndicats, leurs représentant(e)s et leurs membres – en d'autres termes, une atteinte portée à la représentation démocratique du secteur de l'éducation à tous les niveaux;

5. Les syndicats de l'enseignement pour l'exercice effectif des droits

Le respect du statut des enseignant(e)s et des éducateurs/trices, ainsi que la reconnaissance des syndicats de l'enseignement en tant que représentants du personnel de l'éducation, sont deux éléments indispensables à l'éducation de qualité et à la démocratie. Les syndicats sont des institutions sans lesquelles la démocratie ne peut fonctionner. Le pouvoir collectif légitime des syndicats de l'enseignement leur confère à la fois une voix et un mandat démocratique que ne peuvent remplacer d'autres acteurs de nos sociétés. L'érosion de la légitimité institutionnelle et sociale des syndicats met en péril leur avenir en tant qu'organisations collectives, dont l'existence permet à chaque membre de la communauté éducative de s'organiser en vue de garder la mainmise sur les différents aspects de son travail et de sa profession;

6. Protéger l'éducation contre la privatisation et la commercialisation

Les systèmes éducatifs doivent être financés et réglementés par les pouvoirs publics. Partout en Europe, le secteur de l'éducation subit de plus en plus les pressions exercées par les intervenants privés et commerciaux. Ce phénomène se manifeste sous différentes formes, notamment l'externalisation des services d'éducation, les frais de scolarité devant être pris en charge par les étudiant(e)s, de plus en plus souvent considéré(e)s comme des client(e)s et non plus comme des apprenant(e)s, le développement et la mise en œuvre de tests normalisés, les systèmes de gestion propres aux entreprises appliqués à la direction des établissements scolaires, la dépendance toujours plus importante aux impératifs commerciaux et la volonté de réduire l'essentiel de l'éducation aux compétences ou résultats scolaires aux seules fins de répondre aux besoins du marché du travail et des entreprises. Certains pays vont même jusqu'à privatiser l'éducation, intégralement ou en partie, fragilisant ou rompant le lien vital entre éducation et démocratie, et compromettant ainsi la mission publique de l'éducation et son utilité pour la démocratie et la société;

7. Enjeux sociétaux plus larges : lutter contre la fragmentation en renforçant la solidarité

Une décennie de crise économique, ainsi que les effets à long terme de l'austérité et le discours qui l'entoure, exaltant l'individualisme et l'ambition personnelle par opposition aux aspirations et aux actions collectives, ébranlent les formes traditionnelles de la solidarité sociale, divisent les sociétés et engendrent l'exclusion sociale, l'aliénation et une paupérisation générale. Le pouvoir des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation est ancré dans cette notion d'action et d'objectif collectifs au travers des syndicats, où le renforcement de chaque individu permet de renforcer le pouvoir de la collectivité. Le mécontentement général observé au sein de nos sociétés a offert aux syndicats de l'enseignement plusieurs opportunités de soutenir la communauté éducative et de resserrer les liens entre enseignant(e)s, personnel de l'éducation, parents, étudiant(e)s et l'ensemble de la communauté dans le cadre de questions fondamentales telles que la défense de la démocratie et des intérêts publics, notamment en intensifiant la syndicalisation et la prestation des services pour les populations les plus marginalisé(e)s et/ou les plus sous-représentées et en renforçant les actions de solidarité envers les syndicats d'autres pays;

8. La syndicalisation est un droit

Les enseignant(e)s et le personnel de l'éducation ont le droit de s'organiser et de se protéger, de partager une vision commune et d'élaborer leurs propres revendications en ce qui concerne l'éducation de qualité. Les syndicats de l'enseignement peuvent jouer un rôle essentiel dans le développement des capacités, de l'engagement, de la confiance et de l'espoir de leurs affilié(e)s afin de pouvoir agir collectivement au sein de leurs organisations, définir leurs intérêts, garder le contrôle de leur travail et du contexte dans lequel s'organise leur profession, et progresser. Le droit de se syndicaliser, de mener des négociations et des actions collectives, à l'instar du droit à une éducation de qualité, sont des droits fondamentaux qui permettent aux membres d'acquérir de nouveaux droits et de protéger leur profession;

9. Les réformes de l'éducation modifient le monde du travail

Conditions de travail et d'exercice sont inévitablement interdépendantes. Les réformes législatives et l'évolution du débat entourant les politiques éducatives à l'échelon mondial et local, notamment en ce qui concerne l'utilisation efficace des TIC à des fins pédagogiques, transforment le contexte et l'organisation du travail des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation. Les contrats temporaires et l'emploi précaire, la dégradation du statut et de la sécurité des enseignant(e)s, la déprofessionnalisation, l'autonomie et l'influence limitées pour les programmes scolaires et les méthodes d'enseignement, ainsi que les conditions de travail peu gratifiantes dans des environnements professionnels chaque jour plus compétitifs -

marqués par le stress, l'instabilité et la fragmentation - font peser une menace toujours plus importante sur la vie professionnelle des enseignant(e)s, des éducateurs/trices et des personnels de soutien. Les jeunes enseignant(e)s et les femmes éducatrices sont particulièrement touché(e)s par la prolifération des contrats temporaires, l'allongement des horaires de travail et la détérioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée - facteurs accentuant la précarité au sein de leur vie et favorisant les inégalités et la fragmentation;

10. L'éducation et la transformation numérique

Les mutations majeures attribuables à la transformation numérique dans l'industrie et les services, ainsi que la transition entre emploi traditionnel et emploi numérique, nécessitent l'adoption d'approches innovantes pour l'apprentissage et l'enseignement. L'utilisation et l'intégration efficaces des nouvelles technologies en vue de pouvoir offrir à chacun(e) une éducation de qualité dépendent en grande partie de la présence d'enseignant(e)s hautement qualifié(e)s et formé(e)s. Toutefois, le recours à de nouvelles technologies et à de nouvelles compétences en matière d'enseignement dans le cadre de l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques à tous les niveaux de l'éducation pourraient avoir une incidence sur les prérogatives professionnelles des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation, amenant à la fois des difficultés, des incertitudes et l'isolement. Les syndicats de l'enseignement ont un rôle essentiel à jouer lorsqu'il s'agit d'identifier et satisfaire les besoins de formation des enseignant(e)s dans le domaine des TIC et du numérique.

En conséquence, appelle le CSEE et ses organisations membres à :

11. Donner la priorité aux discussions stratégiques et aux décisions concernant la syndicalisation et le développement, le recrutement et la rétention des membres et la formation des équipes de direction portant sur les principaux aspects du renouveau syndical, en respectant pleinement les différences nationales au niveau des cadres légaux, des structures et des traditions;
12. Surveiller et analyser les tendances relatives à la composition des membres des syndicats de l'enseignement (nombre, âge, genre et groupe ethnique) et encourager les initiatives communes dans les domaines déjà prioritaires pour les actions de l'IE/CSEE, en vue de créer le lien entre les politiques et les efforts de syndicalisation - emploi précaire, campagne pour le travail décent, conditions d'emploi, éducation de qualité, égalité et campagnes contre la privatisation et la commercialisation;
13. Coopérer et mener des actions conjointes avec l'ensemble du mouvement syndical, les autres fédérations syndicales et groupes aux niveaux européen, national, régional et local, notamment la communauté scolaire et la société dans son ensemble, sensibiliser aux enjeux plus larges et renforcer les arguments en faveur de l'investissement public et de l'éducation de qualité pour toutes et tous;
14. Renforcer la capacité des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation à s'organiser en tirant parti de l'expertise, de l'expérience et de l'appui des syndicats pour développer les fonctions de direction au sein des établissements scolaires;
15. Renforcer la connexion, la participation et l'engagement démocratique des membres au sein des structures syndicales des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation ; et renforcer l'engagement et la confiance des membres afin de pouvoir mener des actions collectives, cohérentes et efficaces pour mobiliser et défendre la profession enseignante, notamment au travers des réseaux formels et informels et des stratégies et outils de communications;
16. Développer les compétences et les capacités des membres, des militant(e)s et des activistes au travers de l'apprentissage professionnel et de la formation syndicale, et tirer parti des compétences des enseignant(e)s en matière d'enseignement pour mieux communiquer les valeurs et le rôle de l'éducation et des services publics au sein de la communauté éducative et de la société au sens large;
17. Accroître les efforts visant à enrichir les débats publics et s'organiser autour d'idées et de valeurs capables d'amener à la mobilisation des membres et de ressources, assortie d'une vision à long terme portant des messages clairs et d'une communication plus efficace au sein de la communauté éducative et de la société à propos de l'éducation considérée

Façonner l'avenir de l'Europe : le rôle des syndicats de l'enseignement

comme un bien public;

18. Continuer à progresser en faveur d'actions de solidarité efficaces, afin de défendre les droits syndicaux et les intérêts professionnels des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation, apaiser les craintes et de permettre aux enseignant(e)s et éducateurs/trices victimes de violations de leurs droits humains, ou de mesures visant à suspendre ou limiter l'exercice de ces droits, de devenir des membres actifs/ives au sein des organisations syndicales;
19. Intensifier les efforts visant à développer la capacité à mener efficacement le dialogue social et la négociation collective, afin de garantir aux membres les meilleurs résultats en ce qui concerne leurs salaires, pensions, conditions travail et besoins professionnels, et lutter contre les effets préjudiciables des réformes néolibérales sur l'environnement de travail des syndicats de l'enseignement;
20. Favoriser et encourager les échanges d'informations, de stratégies et de pratiques pour la syndicalisation et la prestation des services entre les syndicats de l'enseignement européens;
21. Se servir de la campagne du CSEE « Façonner l'avenir de l'Europe avec les enseignant-e-s » comme base pour formuler des demandes à l'attention des décideurs politiques, en vue de leur faire entendre la voix des enseignant-e-s et des éducateur-trice-s et de les sensibiliser aux enjeux actuels.